

Chronique / DOSSIERS :

La LP-38 n'est pas un programme de soins mais une loi!

Nos sociétés sont de plus en plus confrontées au fait que les problèmes de santé mentale vont en augmentant. L'organisation mondiale de la santé (OMS) estime que 20% de la population sera affectée au cours de sa vie par ce problème et invite les gouvernements à agir sur l'ensemble des facteurs sociaux, économiques et environnementaux ayant des impacts sur la santé. Malgré ce constat et ces recommandations, nos gouvernements n'accordent pas de priorité à la santé mentale. La santé mentale souffre d'un manque de financement chronique. Le MSSS a beau produire des plans d'actions orientés vers le rétablissement, ses mesures, visent, pour la plupart, surtout l'amélioration des soins « psychiatriques » basée sur une approche bio-médicale de la santé et leur accessibilité aux personnes ayant des problèmes de santé mentale. Ainsi, ces dernières ainsi que leurs proches restent privés de services ou de ressources dans la communauté tout aussi essentielles au rétablissement ainsi qu'au maintien de la santé.

Des associations se manifestent présentement et réclament l'ouverture de la loi sur la protection des personnes dont l'état mental présente un danger pour elles-mêmes ou pour autrui, pour « forcer » une personne à des soins. Faut-il rappeler que la LP-38 n'est pas un programme de soins, qu'elle n'a pas été instituée pour pallier au manque de services, qu'il s'agit d'une loi et comme toute autre loi, s'appuie sur la Charte des droits et libertés en fixant des balises pour éviter des prises de décision arbitraires, pour éviter les abus. Cette loi d'exception, en raison du fait qu'elle prive une personne de sa liberté, en n'oubliant pas le fait que cette personne est souvent la cible de préjugés, doit être appliquée de manière rigoureuse. Malheureusement, c'est loin d'être le cas. Nous constatons dans notre région, comme dans d'autres, une hausse de requêtes de garde en établissement ainsi que d'ordonnances de traitement, la plupart du temps, accordées par les juges



sans même que la personne concernée ait pu se faire entendre. Ces personnes se retrouvent gardées en établissement, parfois plusieurs semaines, voire des mois, en attente par exemple, d'une ressource en hébergement. Si l'institution psychiatrique est là pour offrir des soins, elle ne constituera jamais un milieu propice au rétablissement des personnes, encore moins, si celles-ci sont obligées d'y être.

La personne ayant des problèmes de santé mentale peut parfois être dérangeante, déranger son entourage, vivre un épisode de dangerosité mais comme tous et chacun, elle a droit à la pleine reconnaissance et à l'exercice de l'ensemble de ses droits. Nous considérons que c'est une condition essentielle à son rétablissement.

Francine Genest

Chronique / « DROITS ET RECOURS » :

L'institution protège-t-elle l'institution au détriment du citoyen qu'elle est supposée aider ?

Nous vous faisons part dans cette chronique de trois dossiers particuliers, où nous avons aidé des citoyens dans un litige où sont intervenues trois instances devant protéger le citoyen, soit la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, le Protecteur du citoyen et la Déontologie policière. Nous vous présentons sommairement ces trois dossiers ainsi que nos conclusions.

a. Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse

Dossier échelonné sur deux ans au total. Le monsieur, qui a fait appel à nous, a été rudoyé verbalement et physiquement par le propriétaire d'une résidence d'hébergement, et menacé de mort par ce dernier. Nous allons à la CDPDJ (Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse) pour dénoncer les comportements et menaces du proprio sur l'usager. Nous avons su dans nos contacts précédents avec des personnes mêlées au dossier que la résidence d'hébergement dont il est question est sur la « liste noire du CSSS-QN » (Centre de santé et des services sociaux de Québec-nord). L'enquêtrice de la CDP, dans son interrogatoire de l'usager, investigue sur tous les lieux d'hébergement où a résidé le monsieur, en voulant savoir comment ça avait été à chaque endroit. Dans son exposé écrit suivant cette rencontre, elle démontre ni plus ni moins que le monsieur était insatisfait de son hébergement partout où il est passé, donc qu'il était plutôt responsable de la situation dégradée vécue dans la résidence actuelle. L'enquêtrice ne donne aucune explication quant au fait que cette résidence était sur la liste noire du CSSS-QN... Suite à son exposé écrit, nous lui envoyons nos commentaires. Tout ça se retrouve devant le comité de plaintes. Plusieurs mois plus tard, nous recevons la réponse de ce comité. En substance, il y est écrit que : « la

preuve recueillie lors de l'enquête, notamment quant au comportement et à l'attitude des mis en cause à l'égard des personnes handicapées vivant dans leur maison de chambres et quant aux services qui y sont offerts, ne soutient pas les allégations de maltraitance et d'exploitation financière à la base de l'enquête entreprise par la Commission de sa propre initiative. » Pour ces motifs, la Commission **cesse d'agir** en vertu de l'article 78, alinéa 2 de la Charte des droits et libertés de la personne. Le monsieur en cause a donc été tout bonnement débouté par la Commission des droits de la personne.

b. Protecteur du citoyen

Dossier échelonné sur deux ans du début à la fin. Le monsieur demeurait dans une résidence d'hébergement d'où il a été expulsé sans motif valable en plein hiver. Les soins de santé qu'il y a reçus étaient déficients, et son cas n'était pas unique puisque plusieurs résidents étaient négligés au niveau des soins de santé, d'hygiène, subissaient de la violence psychologique, des bris à la confidentialité des informations personnelles, de la confiscation de documents personnels, des menaces d'être mis à la porte (pour d'autres personnes) elles aussi. Cette plainte a passé d'abord par le commissaire régional aux plaintes, dont les conclusions n'ont pas donné satisfaction au monsieur. Nous avons par la suite rencontré deux enquêtrices du bureau du Protecteur du citoyen, qui, sur une rencontre de plus de cinq heures, se sont fait expliquer en détail tous les événements inacceptables vécus dans cette résidence et ont reçu tous les documents nécessaires de la part du monsieur, pour saisir l'ensemble de son dossier.

La conclusion de cette enquête du Protecteur du citoyen : nous n'avons pas juridiction sur la partie de la plainte où le monsieur était à l'unité de soins



Photo: Archives Web

de cette résidence. Le Protecteur mentionne tout de même que la plainte a permis que la résidence apporte certains correctifs qui eux, pouvaient relever de la juridiction du bureau du Protecteur du citoyen.

c. Déontologie policière

Dossier échelonné sur trois ans. Le monsieur dont il est question a été arrêté, rudoyé et molesté par des policiers. Il a subi de multiples contusions et ecchymoses et subi une fracture d'une côte. Il a subi également un manque de politesse, de l'irrespect et de l'intimidation de la part d'autres policiers. Il a déposé une plainte détaillée de 28 pages en déontologie policière. Il a été débouté en première instance. En révision, la Commissaire appuie le monsieur en cause et demande à ce que les 6 policiers fautifs soient cités devant le Comité de déontologie.



Lors de l'audition où les policiers auraient dû être cités pour répondre de leurs agissements sur le monsieur concerné, il y eut collusion des deux avocats, celui devant représenter le monsieur et celui représentant les six policiers. Les deux avocats travaillaient ensemble, c'était visible. Le monsieur concerné a été ignoré tout au long de l'audition, son avocat ne lui a pas parlé du tout, ne l'a pas fait témoigner. Les deux avocats ont finalement pris l'entente ensemble, de ne pas faire citer aucun des six policiers...

Le monsieur en cause a mentionné, suite à son expérience, que la déontologie policière fait preuve d'un manque flagrant de crédibilité, de transparence. Il n'a pas été satisfait, pas tant parce qu'il n'a pas eu gain de cause mais parce que les policiers n'ont jamais eu à justifier les blessures qu'ils lui ont infligées, dû à leur brutalité lors de l'arrestation. Ce qui est préoccupant, c'est que puisque ces policiers-là sont restés impunis, ça peut en encourager d'autres à user de violence eux aussi.

Suite à cette saga, le monsieur concerné a demandé copie de son dossier à la déontologie policière. Ils lui ont envoyé une copie partielle en disant que la loi les protégeait de ne pas fournir tous les documents, c'est-à-dire les résultats de l'enquête.

Mentionnons en terminant que la Protectrice du citoyen, en 2010, formulait des recommandations aux fins d'améliorer le processus des enquêtes policières. Elle recommandait notamment la création d'un bureau des enquêtes spéciales, organisme indépendant, qui aurait charge des enquêtes sur les incidents graves impliquant des policiers. Ce bureau a été mis en place depuis lors.

En conclusion, ces trois dossiers, échelonnés sur quelques années, nous questionnent quant à l'efficacité et à l'impartialité des instances en cause.

L'analyse des événements fait-elle une place égale aux versions de chacune des parties dans un litige ?

Pour qui existent ces instances de plainte, si le citoyen qui se plaint semble avoir une crédibilité douteuse aux yeux des analystes de la situation ?

L'instance de plainte n'est-elle là que pour conforter les acteurs au sein de l'institution dans leurs propres rôles ?

Bien sûr, nous ne pouvons généraliser nos conclusions à l'ensemble des dossiers de litige. Cependant, il nous apparaissait légitime de nous questionner pour les dossiers en cause, où les plaintes étaient largement justifiées et les dossiers très bien montés et complets. Cependant, puisque les citoyens concernés avaient tous un diagnostic de santé mentale déclaré, nous pouvons penser que les instances leur accordaient au départ de l'analyse moins de crédibilité, dû à des préjugés tenaces et systémiques. Combattre ce type de préjugés fait partie de notre mission, et vous pouvez nous y aider. Les actions collectives à Auto-Psy servent à cette fin.

Et vous, qu'en pensez-vous ? Avez-vous obtenu gain de cause soit à la CDPDJ, au Protecteur du citoyen ou en Déontologie policière ? Faites-nous part de vos expériences et réussites s'il y a lieu...

Anne Lortie.

Chronique / « LIBRE-EXPRESSION » :

Suite de Black Cash



Depuis la perte de mon logis (15 juin 2015), j'ai fait appel à un groupe vivant le même problème que moi et me suis ralliée à lui, dans des situations différentes et similaires.

Après plusieurs rencontres hebdomadaires, n'étant plus seule et voulant solutionner ce MAL DE VIVRE, j'assume les conséquences de mes actes, en payant mes créanciers depuis maintenant moult mois, en ACCEPTANT de les rembourser. Cela s'appelle: «LE COURAGE DE CHANGER LES CHOSES QUE JE PEUX.»

Ma principale préoccupation devient celle de trouver, après des mois de remise en question, un équilibre où je pourrai VIVRE MIEUX avec de meilleures décisions et une RÉCONCILIATION avec ma propre personnalité.

Je peux choisir sans me nier (sentiments, besoins, émotions, penser, crier)

Je veux vivre debout, en paix avec moi-même.

Ne plus me conter d'histoire et laisser tomber mes masques. M'AIMER.

VIVRE AUTHENTIQUE.

////////////////////////////////////

Je veux continuer de rêver, rire, m'épanouir.

Décider pour moi, avec moi, ce que je veux et ne veux plus dans ma vie.

Je choisis de vivre ma vie, mes espoirs, mes projets, mes réalisations. Je veux vivre jusqu'au bout, telle que je suis.

Me réserver le droit d'essayer, de me tromper, de recommencer, essayer encore et RÉUSSIR!

J'accepte ma colère, mon insécurité, parfois mon désespoir et me relever.
J'accepte de m'être longtemps niée et oubliée.

Je fais confiance au temps et accepterai d'oser à nouveau tenter l'expérience d'AIMER
et d'ÊTRE AIMÉE!..

Je ne veux plus m'oublier, nier mes sentiments, mes besoins, mes attentes.

Je veux être respectée, écoutée, entendue.

J'ai le droit de respirer, d'affirmer, j'ai le droit de dénoncer, de penser, de crier.

J'ai le droit d'exister.

Je veux vivre debout, être en paix avec moi-même. Je veux grandir, changer, m'aimer.

Je veux rêver, rire, m'épanouir.

J'ai besoin d'air, j'ai besoin de m'écouter.

J'ai besoin de décider pour moi, avec moi, en fonction de mes besoins, de ce que je veux de ma vie.

Marre de vivre en fonction des autres, pour être aimée.

Marre de faire des courbettes pour acheter la paix ou ne pas être seule.

Je choisis de vivre ma vie, mes sentiments, mes émotions, mes rêves, mes espoirs.

Je veux vivre jusqu'au bout, telle que je suis.

Je me réserve le droit d'essayer, de me tromper, de recommencer, d'essayer encore et de réussir.

Pendant la transition, j'accepte ma souffrance, mon insécurité, mon désespoir.

J'accepte ma colère. On ne m'avait rien promis.

Lise Moisan
(inspirée de Marie-France)

Chronique / « LIBRE-EXPRESSION » :

Les Insolents

Tara dans un verdoyant champ d'artichauts
Sous un ciel bleu acier allume son brasero
Fredonne une mélodie écossaise ses petits pois
Surveille ses bambinos couchés sous un acacia

Alfredo sur un abyssal océan à Valparaíso
Sous une pluie fine acier pêche le maquereau
Fredonne une complainte déballe ses tortillas
Un doux refrain pour ses bambinos et Tara

Arthur Tremblay vingt-heures pile devant sa télé
Pleure sanglote devant Un homme et son péché
Son roman son évangile sa bible son Himalaya
Le gars d'en Haut rêve d'être star un jour au cinéma

Isabella l'immigrante huit-heures pile au Pee-wee
Crie hurle devant le match, admire le futur Carey
Se souvient soudain de son Zimbabwe de Mariham
De la sécheresse de la faim des immenses platanes

Anaé sur sa bicyclette éblouie, avale les vallées
Recherche des mondes de tendresse de giroflées
À travers les buildings les chimères la giboulée
Bombe sur Bruxelles, Anaé et quidams, tués, avalés

Autour de ce monde tourmenté de braves humains
Sont tués par des projectiles sur la terre de Caïn
La planète entière vit la guerre la peur le tonnerre
Tous rassemblés le cœur saignant, rébellion, colère



Le temps des barbares de Daesh, des tortionnaires

Des êtres lourds de colère des lamentables djihadistes
Des fleurs violentes naissent, des barbares des terroristes
Le cœur rempli de haine, d'aigreur de vengeance, déchaînés
Sur la petite planète de faïence, notre terre mal-aimée



Un blessé la peur au ventre montre de la résilience
Un autre crie hurle guerre châtement vengeance
Les uns rassemblés méditent lovés près de l'autel
Les autres pèlerins hutins cheminent vers Compostelle



Pour Anaé et autres disparus un amer triste destin
Sage Socrate revient sur terre plume d'oie à la main
Près du chanfrein de la balustrade résolu agenouillé
Récite face à la terre un message d'espoir à l'humanité

Et le lys blanc la haine la trahison la guerre le vent de l'oubli
Le lever du jour le mistral le consumériste, la mort l'oubli
Le déferlement du narcissisme, l'oubli, l'oubli

Isabella et Mariham au cellulaire parlent du dur combat
Tara et Alfredo s'enlacent heureux ravis sur le banc de thuya
Arthur pour oublier regarde à la télé Un homme et son péché
Anaé avale à jamais et toujours les infinies vallées de l'éternité

Et le lys blanc la haine la trahison la guerre le vent de l'oubli
Le lever du jour le mistral le consumériste, la mort l'oubli
Le déferlement du narcissisme, l'oubli l'oubli

L'oubli de la tendresse, l'oubli l'oubli
L'oubli

Lison Vézina
14 avril 2016

Chronique / « LIBRE-EXPRESSION » :

Recette infallible pour une mort à petit feu...

Je vais finir par l'écrire un jour, ce texte sur la descente aux enfers qui nous attend lorsqu'on 'tombe' malade, qu'on 'tombe' sur l'aide sociale, et qu'on doit avoir recours aux banques alimentaires comme moyen de subsistance. Je vais finir par l'écrire ce texte, quand mes problèmes de santé me donneront un peu de répit...

Tout a commencé quand je croyais être invisible. Ce fût l'hospitalisation forcée, puis une première demande à l'aide sociale. Un retour aux études, du travail à la pigne, des petits contrats grappillés par-ci par-là, parmi les innombrables et infructueuses demandes d'emploi. L'insécurité financière commençait à grignoter mes nuits. Cauchemars, insomnie, anxiété. Des années de silence sur ma crise psychique passée et sur l'expérience traumatisante de mon hospitalisation suivirent. Je survivais, mais j'avais ce cadavre dans mon placard et je ne voulais surtout pas qu'il en sorte, et que la porte du marché du travail se referme sur mes doigts. Mais ce silence commençait à peser de plus en plus lourd. Migraines, reflux gastrique, problèmes intestinaux sont venus enrichir mon tableau clinique, compliquer mon quotidien... Mon corps n'en pouvait plus. J'ai finalement décidé d'en parler à mon médecin. Des petits pots de pilules ont commencé à apparaître un peu partout chez moi; dans la salle de bain, sur ma table de chevet, dans la cuisine, dans mon sac à main...



Mon état de santé aurait dû s'améliorer, mais chaque médicament apportant son lot de problèmes: effets secondaires, tolérance, dépendance,

etc., au contraire, je dépérissais. J'ai dû interrompre mes activités professionnelles. C'est là que l'aide sociale est revenue dans ma vie. La honte. La déchéance. Puis c'est là, enfin, que je touchai le fond

du baril : devoir recourir aux banques alimentaires pour joindre les deux bouts.

Le choc, c'est de constater que, au-delà de l'infinie générosité des bénévoles qui veulent, et croient sincèrement aider les plus démunis, il y a essentiellement de la nourriture rejetée par les mieux nantis de notre société. Ni plus ni moins que des restes de table! Des aliments dont la liste d'ingrédients est assez terrifiante, jellós fluorescents, conserves bossées, rouillées, dates de péremption largement dépassées, viandes rouges, assaisonnées, viandes congelées pas assez rapidement ou encore trop longtemps, brûlées par le gel. Peu ou pas de légumes, que du pain de la veille ou de quelques jours. Aliments transformés avec des taux hallucinants de sel, gras saturés, sucres, édulcorants, additifs chimiques, agents de conservation, etc. J'avais un cadavre dans mon placard, ce qui s'y trouve désormais n'est guère mieux.



Idées suicidaires? Bien sûr. Je serais un poids de moins pour la société. Disparaître pour vrai cette fois, me soustraire aux phrases assassines, aux doigts qui pointent,

aux regards qui tuent. Parce que quand on tombe si bas, c'est un peu de notre faute, non? Les préjugés et la stigmatisation sont pourtant ce qui fait le plus mal. Mais en les combattant, je refuse de reconnaître l'ombre de celle que je suis devenue. C'est plutôt celle d'un oiseau qui plane, avec l'espoir au bec. Celui de reconquérir un jour l'estime de moi, de me sentir digne de vivre et d'aimer, de cesser de survivre pour vraiment exister.

Je l'écrirai un jour, ce texte.

Myriam Tremblay

Si l'Insolent vous intéresse, si vous êtes une personne ayant le sens de l'engagement, disponible, intéressée à refléter la vie et les préoccupations d'Auto-Psy (Région de Québec) si vous êtes intéressés à toutes les étapes de réalisation du bulletin, dont la couverture des sujets, la rédaction, la mise en pages, alors l'Insolent a besoin de vous !

Communiquez avec Anne
au 418-529-1556

Si vous voulez soumettre des textes à titre de collaborateur(trice), notamment pour les chroniques « Libre-Expression », « Alternative » ou « Vie Associative », si vous avez des commentaires ou suggestions à faire concernant l'Insolent, communiquez avec Anne au 418-529-1556

« Veuillez noter que les textes publiés n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs »

Le Comité

Auto-Psy vous offre les services et activités suivants :

- Accueil et référence
- Information
- Aide et accompagnement
- Ateliers de formation sur les droits et recours en santé mentale
- Activités d'échange et de consultation

POUR DES RENSEIGNEMENTS :

- sur nos services et activités
- sur comment devenir membre
- pour faire un don

Tél. : 418-529-1556

Site web : www.auto-psy.com

COMITÉ JOURNAL :

Anne Lortie
Lison Vézina
Lise Moisan

DÉPÔT LÉGAL :

Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
2^eème trimestre 2016
ISSN 1192-8921

COORDONNÉES :

362, chemin de la Canardière
Québec (QC) G1L 2V2

Tél. : 418-529-1556 ou 418-529-1978

Fax : 418-529-4630

auto-psy@videotron.ca

COLLABORATEURS :

Francine Genest
Myriam Tremblay

ORGANISME FINANCÉ PAR :



Centre intégré
universitaire de santé
et de services sociaux
de la Capitale-Nationale

Québec

